



Quality Award 2010
Prix CNPQ, financé par l'INAMI

Règlement de participation

1. Le Quality Award 2010 est accessible aux projets :
 - a. d'une pratique de généraliste (solo, duo ou groupe)
 - b. d'un groupe local d'évaluation médicale (GLEM) de médecins généralistes ;
 - c. de plusieurs GLEMS ensemble;
 - d. ou d'une autre organisation de médecine générale (cercle de médecins généralistes, service ou poste de garde)

2. Le Quality Award 2010 récompense des projets qui traitent de la qualité des soins. Tous les thèmes relatifs à la qualité des soins sont possibles.
Le projet est exécuté par le candidat lui-même et doit être « réalisé » (un projet au stade de plan n'entre pas en ligne de compte).
Le projet a été réalisé récemment et a été terminé en 2007, 2008 ou 2009.
Le même projet peut être introduit au maximum deux fois.

3. L'appel à projets est organisé via des canaux spécifiques :
d'une part via l'INAMI à tous les médecins généralistes et aux GLEMS de médecins généralistes, d'autre part via les sociétés scientifiques (la SSMG pour les médecins francophones et Domus Medica pour les médecins néerlandophones).

4. Un projet est introduit par voie électronique (e-mail, CD-rom ou autre support) sur base d'un modèle de participation obligatoire pour le Quality Award 2010.
Ce modèle comprend 2 documents (en format WORD) : une grille de questions et un court résumé. Ce modèle est mis à disposition sur le site Internet de l'INAMI (www.inami.be).
Il est également permis, à côté du modèle de participation obligatoire, d'ajouter en annexe (électronique ou sur papier) des documents complémentaires relatifs au projet.

5. Il est possible de faire appel à l'avis d'un expert de la SSMG ou de Domus Medica (voir adresses ci-dessous),
d'une part lors de l'introduction d'un projet et
d'autre part pour une discussion ultérieure, après la remise des pris.

6. Les projets doivent être envoyés au Conseil National de la Promotion de la Qualité (CNPQ) de l'INAMI (voir adresse ci-dessous).

7. Les projets doivent être introduits entre le 15 septembre 2009 et le 15 janvier 2010 au plus tard. Chaque candidat qui a introduit un projet reçoit une confirmation écrite de réception de la part du secrétariat du CNPQ.

8. Tous les projets - introduits correctement - sont anonymisés par le secrétariat du CNPQ, qui renvoie après le 15 janvier 2010 les versions anonymisées aux membres du jury pour jugement. Le jury peut rédiger une liste des projets nominés qui servirait de base pour désigner les lauréats.

9. Par rôle linguistique, trois prix sont décernés pour le Quality Award 2010, dont un 1^{er} prix de 4.000 euros, un 2^{ème} prix de 2.000 euros et un 3^{ème} prix de 1.000 euros. Les lauréats de ces prix sont directement mis au courant du prix obtenu.
Les lauréats sont également invités pour la remise des prix qui est prévue en mars 2010.

Adresses utiles

BESOIN D'AIDE

- SSMG - Mme Thérèse Delobbeau
Rue de Suisse, 8, 1060 Bruxelles
ssmg@ssmg.be
Tél. 02 533 09 80

- Domus Medica vzw – Mevr. Lieselot Van Cauter
Sint-Hubertusstraat, 58, 2600 Berchem
secretariaat@domusmedica.be
Tel. 03 281 16 16

ENVOI

- Conseil National de la Promotion de la Qualité (CNPQ)
INAMI - Dr Carl Cauwenbergh, bureau T688
Avenue de Tervueren 211, 1150 Bruxelles
cnpq-nrqp@inami.fgov.be
Tél. 02 739 78 15